



LE MICROCRÉDIT À WALLIS-ET-FUTUNA

Synthèse

Le soutien du secteur privé est un enjeu central pour l'avenir des îles Wallis et Futuna, où le secteur public occupe une place prépondérante. Le financement des entreprises est au cœur des préoccupations des acteurs économiques et des autorités du Territoire.

Les encours de crédits bancaires progressent sur les deux îles (+8 % entre juin 2022 et juin 2023), mais ils restent structurellement faibles en regard des dépôts bancaires. En juin 2023, le montant des encours de crédits de l'établissement local représentait 42 % des dépôts, alors qu'en Nouvelle-Calédonie comme en Polynésie Française, le montant des crédits accordés concentre entre 90 % et 110 % de celui des dépôts. Parmi les principaux facteurs explicatifs de cette relative faiblesse du crédit bancaire figurent la difficulté à mobiliser des garanties, l'absence de tenue d'une comptabilité pour beaucoup de sociétés mais aussi la petite taille des entreprises du secteur privé ainsi que le manque de projets. Wallis-et-Futuna présente un taux de bancarisation peu élevé. Si l'on dénombre moins d'un compte de dépôt à vue pour deux habitants à Wallis-et-Futuna, en Nouvelle-Calédonie l'on en recense plus du double.

Outre les prêts bancaires traditionnels, les wallisiens et les futuniens en quête de financement peuvent avoir accès à d'autres ressources, à commencer par les prêts et dons familiaux, ainsi qu'au financement public. De nombreuses subventions sont ainsi octroyées par l'Assemblée territoriale afin de soutenir l'activité locale, avec une enveloppe annuelle de plusieurs dizaines de millions de francs Pacifique. Cependant, une alternative à l'offre bancaire classique réside dans le microcrédit, qui paraît plus adapté aux besoins des ménages les plus fragiles et des très petites entreprises. Accessible à Wallis-et-Futuna depuis 2009, celui-ci joue un rôle d'insertion sociale certain mais peut aussi être un levier de développement économique du Territoire.

Le microcrédit constitue une offre particulièrement nécessaire à Wallis-et-Futuna, collectivité qui compte de nombreuses entreprises unipersonnelles. En s'adressant aux petits entrepreneurs et aux personnes à faibles revenus, ces prêts soutiennent l'activité des deux îles, étant ainsi complémentaires à la commande publique, principal moteur de l'économie de Wallis-et-Futuna. Ils permettent également aux micro-entrepreneurs de sortir de l'économie informelle, en se rapprochant du système bancaire traditionnel.

Qu'est-ce que le microcrédit ?

Le microcrédit est un système de prêt financier qui vise à fournir de petits montants d'argent à des emprunteurs souvent exclus du système financier traditionnel, tels que les TPE, les travailleurs indépendants, les artisans, et les personnes à faibles revenus. Ce concept a été popularisé par le lauréat du prix Nobel de la paix, Muhammad Yunus, et son institution, la Grameen Bank, au Bangladesh.

Caractéristiques

Des petits montants de prêt : les montants de prêt sont généralement modestes, souvent inférieurs à 12 000 euros (1,4 million de F CFP), afin de répondre aux besoins financiers immédiats des emprunteurs.

Un accès élargi au crédit : le microcrédit vise à donner accès au crédit à des populations défavorisées ou non solvables selon les critères traditionnels des banques.

Un collatéral limité ou inexistant : contrairement aux prêts traditionnels, le microcrédit n'exige souvent pas de biens en garantie, car les emprunteurs peuvent ne pas avoir d'actifs significatifs.

Un remboursement fréquent : les emprunteurs sont généralement tenus de rembourser leurs prêts par des paiements fréquents et de faibles montants, souvent hebdomadaires ou mensuels.

Une orientation vers les entrepreneurs : le microcrédit est souvent destiné à soutenir les petites entreprises ou les activités génératrices de revenus, ce qui contribue au développement économique local.

Apports et limites

Vecteur d'insertion : le microcrédit permet aux personnes défavorisées de démarrer ou de développer leur propre entreprise, et est à ce titre un vecteur d'insertion sociale et professionnelle.

Une stimulation de l'entrepreneuriat : le microcrédit encourage l'entrepreneuriat et la création d'emplois locaux.

Plus d'inclusion financière : il favorise l'inclusion financière en donnant accès aux services bancaires à des populations qui en sont traditionnellement exclues.

Une rentabilité limitée : toutes les activités financées par le microcrédit ne sont pas nécessairement très rentables, ce qui peut entraîner des difficultés de remboursement.

UN OPÉRATEUR DU MICROCRÉDIT IMPLANTÉ LOCALEMENT : L'ADIE

Créée en 1989 par Maria Novak suite à sa rencontre avec Muhammad Yunus, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) est un organisme de microfinance. L'Adie propose principalement du microcrédit aux personnes ayant des projets de création ou de développement d'entreprise, mais qui n'ont pas accès aux financements traditionnels en raison de leur situation sociale, de leur manque de garanties ou de leur historique de crédit. L'organisation offre des prêts de petits montants afin d'aider ces entrepreneurs à financer leurs projets. Elle propose également des microcrédits aux salariés dans le cadre d'un petit investissement.

L'implantation à Wallis et à Futuna

L'installation de l'Adie à Wallis-et-Futuna a été soutenue et financée par l'Assemblée territoriale et l'État. L'Adie est présente à Wallis depuis novembre 2009 et à Futuna depuis 2013.

L'association propose deux offres complémentaires sur le Territoire : la principale, cœur de métier de l'Adie : le prêt pour la création ou le développement d'une entreprise, et la seconde, introduite il y a quatre ans : le microcrédit salarié, qui s'adresse aux employés du secteur privé uniquement, et leur permet de s'équiper entre autres d'un moyen de locomotion.

Les prêts octroyés par l'Adie sont garantis par le Fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE), au sein de la Société de Gestion des Fonds de garanties d'Outre-Mer (SOGEFOM) gérée par l'Agence française de développement (AFD) pour les collectivités françaises du Pacifique.

En plus du soutien financier, l'Adie propose également un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires de microcrédits. Elle offre des formations et des conseils pour aider les entrepreneurs à développer leurs compétences en gestion d'entreprise et à réussir dans leur activité. Les porteurs de projets peuvent bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du prêt.

Les conditions des prêts

Pour le microcrédit professionnel, le montant maximum des crédits accordés par l'Adie était fixé à 1,18 million de F CFP jusqu'en 2020, puis a été augmenté à 1,8 million de F CFP, remboursables en 48 mois maximum. Pour l'emploi salarié, les montants accordés vont jusqu'à 550 000 F CFP, remboursables en 36 mensualités. Tous les prêts sont cautionnés par un garant.

Les prêts peuvent être renouvelés plusieurs fois, alors même que le remboursement du précédent n'est pas terminé. L'unique condition réside dans le fait que le montant total emprunté n'excède jamais la somme de 1,8 million de F CFP.

Le taux pour un crédit contracté début août 2023 s'élevait à 9,84 % dans un contexte de forte remontée des taux directeurs des banques centrales. Ce taux relativement élevé s'explique notamment par la nécessité pour l'Adie d'avoir un modèle économique viable. Le taux d'impayés quant à lui oscille entre 3 et 5 % selon les mois.

Des prêts d'honneur peuvent également être accordés par l'Adie, mais de manière marginale. D'un montant maximum de 500 000 F CFP, ils sont octroyés à taux zéro. En 2022, aucun prêt d'honneur n'a été accordé sur le Territoire.

L'activité de microcrédit à Wallis-et-Futuna

Résultats

L'Adie a accordé en 2022 160 prêts, pour un montant s'élevant à 131 millions de F CFP.

L'activité de l'association est en progression sur les dernières années, affichant 17 % de croissance annuelle pour le nombre de prêts accordés et 24 % pour les montants octroyés. Deux tiers des demandes de prêts sont effectués par des primo demandeurs, le tiers restant concerne des personnes qui ont déjà bénéficié des services de l'Adie. Entre 20 et 30 % des prêts selon les années sont des microcrédits pour les salariés, le solde étant dédié au financement de la création ou du développement d'une entreprise.

En 2022, 41 % des entrepreneurs accompagnés sont des femmes. Ce chiffre s'inscrit dans la moyenne des cinq années précédentes (39 %).

Coté sectoriel, une grande partie des prêts se concentre sur les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'entretien d'espaces verts (34 %). Ce secteur compte un quart des entreprises patentées¹ de Wallis-et-Futuna. Par exemple, 38 patentés portent sur l'entretien des jardins sur le Territoire et 126 sur la pêche.

Viennent ensuite les secteurs du commerce avec 18 % des crédits puis l'hôtellerie-restauration, avec 14 %. Le secteur de l'artisanat, qui va de la confection de colliers de fleurs à la teinture de tissus, se voit octroyer 12 % des prêts.

À souligner également, 7 % des prêts sont accordés à des professionnels du BTP, un secteur qui bénéficie d'un solide appui de la part de la commande publique. Les secteurs de l'art et du transport représentent pour leur part respectivement 2 % et 3 % des prêts accordés.

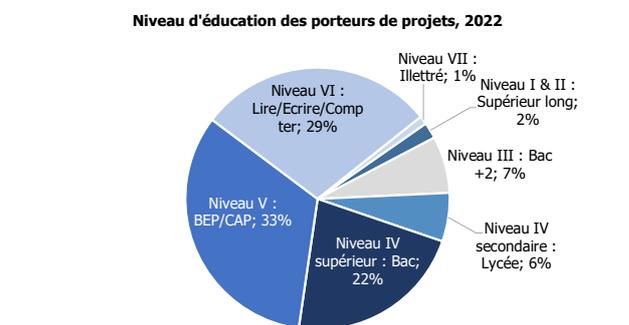
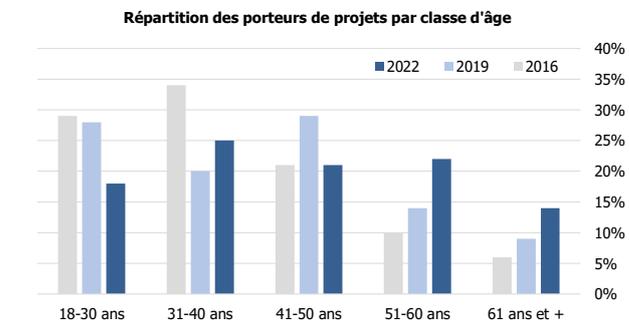
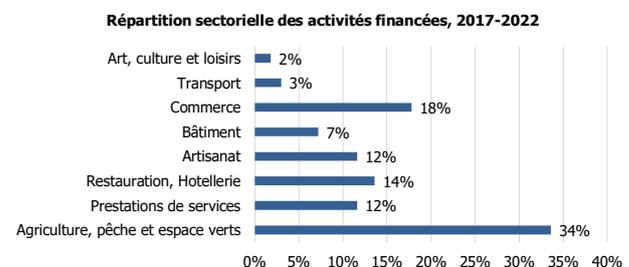
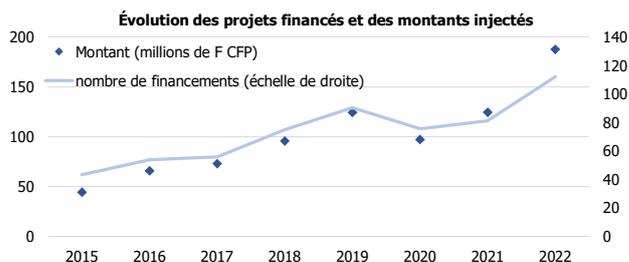
Entre 2016 et 2022, deux tiers des financements ont concerné les 31-60 ans, mais les jeunes sont aussi très présents avec en moyenne 23 % des prêts accordés aux 18 - 30 ans. L'âge moyen des porteurs de projets a augmenté, passant de 38 ans en 2016 à 44 ans en 2022. Parallèlement, la proportion des prêts accordés à des individus âgés de plus de 60 ans a doublé au cours de cette période.

Le niveau moyen d'éducation des porteurs de projet est quant à lui plutôt stable ces dernières années. En 2022, 37 % des emprunteurs ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat, tandis que 30 % n'ont aucun diplôme.

Ainsi, ni l'âge, ni le niveau d'études, ni le secteur d'activité ne sont discriminants pour l'octroi d'un prêt. Selon la directrice locale, près de 9 demandes sur 10 aboutissent à un prêt de la part de l'Adie. La bancarisation n'est également pas prise en compte, car 40 % des bénéficiaires n'ont pas de compte en banque.

Le microcrédit à Wallis-et-Futuna depuis 2017

Prêts accordés par an	Wallis	Futuna	Total Wallis + Futuna	Montant (millions de F CFP)	Part des prêts accordés aux femmes	Part des prêts accordés aux 18-30 ans
2022	60	100	160	131	41%	17%
2021	84	32	116	87	43%	25%
2020	89	19	108	68	43%	21%
2019	109	19	129	87	34%	28%
2018	92	15	107	67	37%	24%
2017	72	8	80	51	36%	23%



Source des graphiques : rapports d'activité de l'Adie

¹Le service des contributions diverses collecte le règlement des patentes, une cotisation indispensable à toute activité économique, à l'exception de l'artisanat traditionnel.

Quelques exemples concrets

Dans différents secteurs, le microcrédit peut répondre aux besoins des entrepreneurs. Parmi les cas les plus fréquemment rencontrés, les quatre exemples suivants illustrent bien le tissu économique de Wallis et de Futuna :

- L'artisanat : un secteur principalement occupé par des femmes sur les deux îles. Une artisane qui confectionne des tenues sollicitera un organisme de microcrédit pour l'achat d'un stock de tissus ou pour s'équiper en machine à coudre.
- Le BTP : si un entrepreneur a besoin de matériel de construction et rencontre des difficultés pour accéder aux financements du secteur bancaire traditionnel, il pourra se tourner vers le microcrédit.
- La pêche : le microcrédit peut aider un pêcheur régulier commercialisant le surplus de sa pêche auprès d'une petite épicerie locale. Alors qu'il a cassé son moteur, le recours au microcrédit sera sa solution privilégiée pour lever entre 400 000 et 500 000 F CFP, le prix d'un petit moteur de bateau à Wallis et à Futuna. En cas de besoin d'achat de bateau, un pêcheur pourra, en complément d'un prêt, bénéficier d'une subvention du service de la pêche qui financera jusqu'à 80 % de son achat s'il a moins de 25 ans et 60 % s'il est plus âgé.
- L'entretien des espaces verts : un secteur qui compte 64 très petites entreprises (TPE) en 2022. Celles qui ont besoin d'une avance de trésorerie pour l'achat d'un souffleur, d'une débroussailleuse ou d'une tondeuse peuvent faire appel au microcrédit.

Au total, un rôle social réel à maintenir, un rôle économique à compléter

S'adressant à une population peu formée à la gestion, notamment sur les aspects comptables et administratifs, l'accompagnement proposé par l'Adie en plus des prêts permet aussi aux entrepreneurs de progresser dans la gestion de leur activité, et de leur entreprise.

Au regard des caractéristiques sociales des porteurs de projets soutenus par l'Adie, notamment leur âge et leur niveau d'éducation, l'association tient pleinement son rôle social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion bancaire. En revanche, il est plus difficile de mesurer le développement du secteur privé lié à son action, aucun suivi des entreprises n'étant mis en place une fois leur prêt remboursé.

Il est néanmoins possible de mesurer l'importance de l'activité de microcrédit en comparant ses encours à ceux du crédit bancaire traditionnel. Pour Wallis-et-Futuna, l'encours global des crédits accordés aux entreprises et aux ménages par tous les établissements financiers s'élève à 1 705 millions de F CFP à fin juin 2023, alors que l'Adie gère plus de 130 millions de F CFP d'encours, un montant qui progresse de près de 20 % l'an depuis 2017. Depuis son implantation à Wallis-et-Futuna en 2009, l'Adie a octroyé plus de 1 000 prêts aux entrepreneurs et aux salariés des deux îles.

Avec un montant maximal fixé à 1,8 million de F CFP, les prêts accordés dans le cadre du microcrédit ne répondent toutefois pas aux demandes des entreprises qui sont à un stade de développement plus avancé. Elles doivent alors se tourner vers le système bancaire traditionnel alors que beaucoup n'ont pas de structure adaptée (comptabilité, gestion...). C'est la raison pour laquelle les autorités du Territoire ont pour ambition de compléter l'offre d'accompagnement des entreprises. Le Territoire a ainsi acté au cours du second semestre 2023 la création d'Initiative Wallis-et-Futuna, qui vient compléter l'offre de l'Adie en ciblant les besoins de financements supérieurs à 2 millions de F CFP. Cette association a pour objectif d'accompagner les projets de création, de développement ou de reprise d'une entreprise par des outils, des conseils et l'accès à des prêts d'honneur, à taux zéro sans garantie personnelle. Le prêt d'honneur est adossé à un prêt bancaire dont le montant est au moins égal à celui du prêt d'honneur.

Pour autant, sans la mise en place systématique d'une comptabilité à chaque création d'entreprise, il restera difficile de mesurer l'impact de ces financements dans le développement économique des îles Wallis et Futuna. Enfin, la croissance des entreprises du secteur privé local ne saurait se faire sans une progression des connaissances en éducation financière et un accompagnement des porteurs de projets en matière financière et comptable. La Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et d'agriculture (CCIMA) est, depuis quelques années, particulièrement impliquée sur ce volet. Elle met notamment à disposition des entreprises qui le souhaitent un service de comptabilité sur abonnement, et organise régulièrement des formations et initiatives aidant les porteurs de projets à se professionnaliser.